



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA FIACAT





SOMMAIRE

- 02 /// La FIACAT a 35 ans, quelle vitalité !**
- 03 /// Accompagner les ACAT et plaider devant les instances internationales et régionales**
- 04 /// Animer un réseau de 29 ACAT**
- 05 /// Travailler en réseau**
- 06 /// Lutter contre la détention préventive arbitraire (DPA)**
- 07 /// Abolir la peine de mort en Afrique**
- 08 /// Les finances de la FIACAT en 2022**
- 09 /// L'équipe**
- 10 /// Notre réseau : à la rencontre des ACAT**
- 12 /// Présentation de la FIACAT**

LA FIACAT A 35 ANS, QUELLE VITALITÉ !

D'un pas ferme, la Fédération internationale des ACAT (FIACAT) poursuit sa marche pour l'éradication de la torture et des mauvais traitements et l'abolition de la peine de mort, 35 ans après sa création. L'idéal d'un monde sans torture ni peine de mort reste pourtant un défi loin d'être relevé. Aussi, la FIACAT et son réseau de 29 ACAT nationales réparties sur trois continents - Afrique, Amérique, Europe - réadaptent constamment leurs stratégies et méthodes d'actions.

Après deux ans de quasi-inertie imposée par la pandémie de Covid-19, 2022 a largement montré la vitalité du réseau. En effet, 9 ACAT d'Afrique mobilisées par la FIACAT ont participé à la 73^e session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples organisée à Banjul (Gambie) afin de mener des actions de plaidoyer, renforcer leurs capacités et tenir des événements parallèles. En novembre, Berlin (Allemagne) a pris le relai en hébergeant trois événements clés auxquels ont participé les membres du réseau. En marge du Congrès mondial contre la peine de mort, 11 ACAT du continent africain ont participé à une formation de la FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort sur la gestion de projet et le plaidoyer abolitionniste aux niveaux national, régional et international. Ensuite, la rencontre des ACAT d'Europe leur a permis d'échanger leurs expériences, partager leurs bonnes pratiques et décider des actions communes et spécifiques à leur réalité géographique. Enfin, la grand-messe : le Congrès mondial contre la peine de mort. Cette 8^e édition a mobilisé plus d'une quarantaine de militant-es ACAT provenant de près de 20 ACAT nationales. L'expertise des ACAT et de la FIACAT a permis de mettre en avant le phénomène du couloir de la mort et le lien entre torture et peine de mort. À la clôture, l'ACAT République centrafricaine a reçu un prix pour son immense contribution à l'abolition de la peine de mort votée en mai 2022 dans son pays. La FIACAT a encore montré sa vitalité à travers le lancement de « Cafés ACAT ». Grâce à la visio-conférence, les ACAT disposent désormais d'un espace démocratique d'échanges. 4 rencontres mettant à l'honneur une ACAT ont pu avoir lieu à la grande satisfaction des membres du réseau.

**“ Après 35 ans d'existence,
la vitalité de la FIACAT
et son réseau permet d'ouvrir
des chemins d'espérance dans
la foi et la charité ! ”**

Aux côtés de ses partenaires, la FIACAT a élargi son action à deux nouveaux axes. Ces dernières années, des menaces pèsent de plus en plus sur les militant-es ACAT, en particulier celles et ceux d'Afrique centrale et des Grands lacs. Aussi s'est-elle engagée dans la protection des défenseures des droits humains à travers l'« Initiative pour les défenseures des droits humains dans le monde »,

projet porté par la Plateforme droits humains qui sera mis en œuvre dans une dizaine de pays, dont Madagascar et Togo où les ACAT seront grandement mobilisées. Par ailleurs, la fédération a rejoint la campagne pour dépenaliser les infractions mineures en Afrique, source d'une surpopulation carcérale endémique sur le continent.

La FIACAT a poursuivi avec succès ses missions de représentation, de plaidoyer, d'accompagnement des ACAT sur les projets tels que la lutte contre la détention préventive abusive. Elle a encore répondu à de nombreuses sollicitations renforçant ainsi sa visibilité et sa crédibilité grâce à la synergie d'action entre son bureau et son secrétariat.

Paul Angaman
président

ACCOMPAGNER LES ACAT ET PLAIDER DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES



Soumission de 10 rapports alternatifs (Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, France, Ghana, Niger, Suisse, Tchad et Togo) avec les ACAT auprès des Nations unies et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)



Contribution à 6 rapports thématiques de l'ONU et de la CADHP sur les thèmes de la peine de mort, des défenseurs des droits humains et de la torture



Adoption de 2 textes portés ou soutenues par la FIACAT : 1 résolution sur la peine de mort et l'interdiction de la torture et d'1 ensemble de Règles portant création et fonctionnement du mécanisme d'alerte et de rapport de la CADHP sur les situations de torture et mauvais traitements - dites Règles d'Abidjan.



Soutien de 11 ACAT dans leur plaidoyer auprès de la CADHP et des Nations unies (Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Madagascar, Mali, Tchad, Togo et Suisse)



Co-organisation de 6 panels ou événements parallèles à l'ONU et à la CADHP et de 1 audition du président Paul Angaman par le Parlement européen sur « l'Union africaine et ses mécanismes liés aux droits humains et à la démocratie »



NATIONS UNIES

En marge de la 51^e session du Conseil des droits de l'Homme, la FIACAT a accompagné des partenaires burundais dans leur plaidoyer visant à obtenir le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur le Burundi, nécessaire pour mettre en lumière la persistance de graves violations des droits humains dans ce pays. Parmi eux, Germain Rukuki, a pu partager ses préoccupations et son vécu alors que sa détention arbitraire de plus de 4 ans avait fait l'objet de nombreuses dénonciations dans cette même enceinte.



COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

L'année 2022 a marqué le retour des rencontres physiques : après trois années de réunions en ligne, la 73^e session s'est tenue du 20 octobre au 9 novembre à Banjul (Gambie). Une forte délégation de la FIACAT était présente pour assister à la commémoration du 35^e anniversaire de la Commission et la pose de la première pierre de son futur siège.

UNION AFRICAINE



La FIACAT et la Coalition mondiale ont plaidé aux côtés de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples la semaine du 10 octobre à Addis-Abeba (Ethiopie) en faveur du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. Les ambassadeur-rices de Djibouti, du Bénin, du Burkina, du Togo, de République démocratique du Congo (RDC), de Mauritanie, de Madagascar, du Sénégal, de Belgique, de France et du Luxembourg ont notamment pu être sensibilisées à l'occasion d'un dîner organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).



10^e séminaire des organisations de la société civile de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE) sur les droits humains

45 défenseur-es des droits humains, dont un de l'ACAT Bénin, venu-es des deux continents ont fait le bilan des 9 premières éditions du séminaire organisé en marge du dialogue UE-UA, notamment la mise en œuvre des recommandations de la société civile et des engagements pris par ces institutions. « Assurer un espace favorable aux organisations de la société civile », « contre-terrorisme et droits humains » : au fil d'un séminaire explorant le thème des conflits, les défenseur-es ont abordé des sujets auxquels sont confrontées certaines ACAT.

ANIMER UN RÉSEAU DE 29 ACAT

LES ACAT D'EUROPE EN VIRÉE À BERLIN



Après une dernière rencontre des ACAT du continent à Barcelone en 2019, les retrouvailles étaient attendues. C'est donc dans la capitale allemande, en marge du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, que les ACAT d'Europe se sont retrouvées les 12 et 13 novembre. Dans une ambiance chaleureuse contrastant avec le début d'hiver berlinois, les ACAT ont pu faire le point sur leur plan d'action arrêté en 2019, témoigner de leurs difficultés quotidiennes et imaginer des futurs communs pour poursuivre la lutte contre la torture et la peine de mort.



L'ACAT République centrafricaine félicitée pour son implication en faveur de l'abolition dans son pays

En raison de son implication sans faille en faveur de l'abolition de la peine de mort en République centrafricaine (RCA), l'ACAT RCA a reçu, lors de la clôture du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, le prix du plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort.

« Le combat continue, notamment pour pousser les autorités à ratifier le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort » ➤ **Guy Dangavo**, Président de l'ACAT RCA



PROTÉGER LES ENFANTS MIGRANTS ISOLÉS!

La FIACAT et les ACAT Belgique et Italie ont sensibilisé le grand public sur les tortures endurées par des mineures traversant l'Europe en quête d'un refuge en collaboration avec le projet transmédia **Shadow Game**.

La projection organisée à Bruxelles a permis à l'ACAT Belgique de confronter ses autorités à ces problématiques et de s'interroger sur les solutions à mettre en œuvre pour y remédier. Quant à l'ACAT Italie, elle a dédié sa projection à la sensibilisation des jeunes en l'organisant dans un lycée et en collaborant avec les professeurs pour débattre de ce sujet au cours de séances de travail. La collaboration de la FIACAT avec ce projet s'est achevée par un événement organisé lors de la session d'été de l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** et réunissant plusieurs expertes des questions migratoires confrontées au témoignage direct d'un des jeunes protagonistes du film présent pour l'occasion.



DESTINATION COTONOU POUR LES ACAT D'AFRIQUE DE L'OUEST

Les 25 et 26 juillet 2022, une délégation de la FIACAT s'est rendue à Cotonou (Bénin) pour rencontrer les membres des ACAT Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo qui étaient réunies afin d'assister à une formation de l'Institut pour la guérison des mémoires en présence du Père Michael Lapsley. Ces retrouvailles conviviales étaient l'occasion de discuter d'enjeux sous-régionaux et d'évoquer des activités communes futures.

LES ACAT RÉUNIES AUTOUR D'UN CAFÉ



15 000 kilomètres. La distance qui sépare les ACAT Canada et Madagascar. Unies contre la torture et la peine de mort, les ACAT le sont assurément mais l'impossibilité d'organiser chaque année des Conseils internationaux « physiques » maintiennent ces échanges collectifs à des moments exceptionnels. Pourtant, les avancées numériques permettent désormais de créer des ponts comme jamais auparavant. Le pôle « animation réseau » du Bureau de la FIACAT a donc décidé de lancer un format de rencontres informelles à distance et en visioconférence, les Cafés ACAT. En moyenne, ces 4 premiers rendez-vous en visioconférence mettant à l'honneur une ACAT différente ont rassemblé 9 ACAT, soit le tiers du réseau entier. Comparer en direct les sensations du froid canadien avec celles d'un été austral malgache est désormais possible pour les ACAT.

TRAVAILLER EN RÉSEAU

LANCEMENT DE L'« INITIATIVE POUR LES DÉFENSEUR-ES DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE »



Le 5 juillet, la Plateforme droits humains - cofondée par la FIACAT - a débuté ce nouveau projet qui vise à améliorer l'environnement de travail des défenseurs des droits humains dans une dizaine de pays. En tant que partenaire, la FIACAT agira désormais aux côtés des ACAT Madagascar et Togo à travers des plaidoyers national, régional et international et un renforcement de capacités de leurs membres.

Une délégation de la FIACAT était ainsi présente du 20 au 24 juillet aux côtés de l'ACAT Togo à Lomé où elle a rencontré des partenaires diplomatiques, techniques et de la société civile pour évoquer la situation des défenseurs dans le pays. Elle a également formé des membres de l'ACAT et d'autres défenseurs locaux aux techniques de plaidoyer qui pourront être mobilisées afin de visibiliser les conditions dans lesquelles ces défenseurs des droits humains travaillent au quotidien.

« LA PEINE DE MORT : UNE ROUTE PAVÉE DE TORTURES »

Le 10 octobre 2022 a marqué le 20^e anniversaire de la Journée mondiale contre la peine de mort célébrée par l'ensemble des membres de la Coalition mondiale. Pour cette édition, l'accent était placé sur le lien entre la peine de mort et l'interdit de la torture. Cette thématique fait particulièrement écho au sein de la FIACAT puisque c'est au travers du prisme de la lutte contre la torture que le réseau des ACAT s'est engagé en faveur de l'abolition de la peine de mort.



De nombreuses ACAT ont organisé des actions de sensibilisation de l'opinion publique et des autorités pour démontrer, comment la peine de mort - de la condamnation à l'exécution - cause inévitablement des dommages physiques et des souffrances psychologiques assimilables à la torture ou à des mauvais traitements. Pour ces raisons, la FIACAT considère que la peine capitale est autant une violation du droit à la vie que de l'interdit de la torture.

LA FIACAT EST DEVENUE MEMBRE DE LA CAMPAGNE POUR LA DÉPÉNALISATION DES INFRACTIONS MINEURES EN AFRIQUE

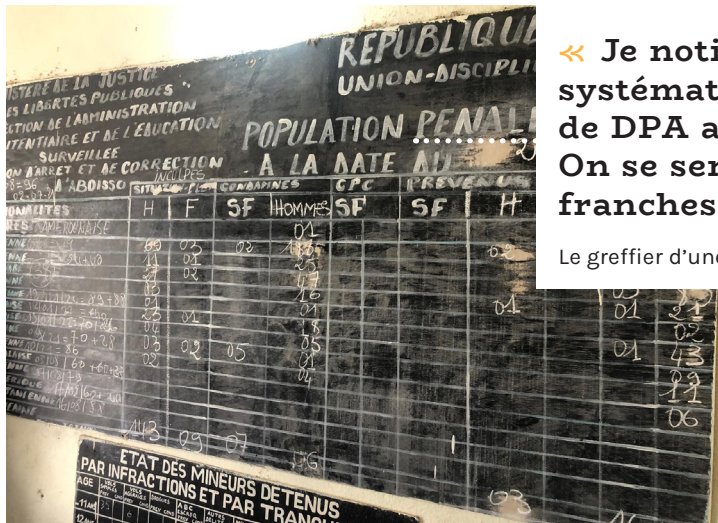


Afin de prévenir la torture et les mauvais traitements causés en détention par la surpopulation carcérale, la FIACAT plaide notamment pour le non-recours à l'enfermement pour certaines infractions quand elles ne constituent pas une menace pour la sécurité publique. En effet, certaines lois et leur application visent tout particulièrement des populations en situation de précarité voire de marginalité du fait d'importantes inégalités sociales, ce qui conduit à leur arrestation et à leur détention, alimentant ainsi le phénomène de surpopulation carcérale.

Dépénaliser l'activisme, et repenser la justice pénale sont les fondements d'un État de droit garant des libertés fondamentales que la FIACAT et ses membres promeuvent dans leur plaidoyer auprès des mécanismes internationaux et régionaux de promotion des droits humains mais aussi des autorités nationales des pays d'implantation d'ACAT.



LUTTER CONTRE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE (DPA)



« Je notifie plus systématiquement les cas de DPA aux magistrats. On se sent les coudées franches pour le faire »

Le greffier d'une prison ivoirienne

CONGO ET MADAGASCAR

Les ACAT Congo et Madagascar ont poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la détention préventive abusive (DPA) dans leur pays respectif. Au-delà des réunions de travail, de l'identification et du suivi des cas, les ACAT ont plaidé auprès de leurs autorités à différentes reprises pour la défense des droits des détenu-es. À l'occasion de la Journée internationale des droits humains le 10 décembre, le grand public a lui aussi pu être sensibilisé à leurs droits.

Année après année, ces efforts contribuent à l'amélioration des conditions de détention. Au Congo, l'action de l'ACAT a permis l'adoption de la loi n°10-2022 du 20 avril 2022 portant Code pénitentiaire en République du Congo par les autorités nationales. À Madagascar, l'ACAT a étroitement collaboré avec ses autorités pour l'élaboration de vidéos témoignages sur la situation des détenu-es. Fidèles à leurs traditions, les ACAT ont profité de leurs visites aux prisons ciblées par le projet pour apporter des produits de première nécessité et soulager momentanément des personnes confrontées à des conditions de vie difficiles.

CÔTE D'IVOIRE

Le ressenti de ses bénéficiaires témoigne des fruits portés par un projet qui a su, en 8 ans d'existence, donner outils et clés de compréhension à tous-tes les acteur-rices de la chaîne pénale afin d'offrir une réponse collective au phénomène de détention préventive abusive. Les détenu-es reçoivent des appuis juridique, psychologique et matériel tandis que des réunions de travail permettent au personnel pénitentiaire et judiciaire et aux autorités ivoiriennes de prendre la mesure des garanties judiciaires des détenu-es et de l'importance d'un dialogue interne à la chaîne pénale.

Sa force réside dans la complémentarité des actions de terrain, dans les prisons et auprès des différents maillons de la chaîne pénale – juges d'instruction, procureurs, régisseuses, greffières, assistantes

sociaux-les – aux activités de plaidoyer sur les plans national, régional et international. En Côte d'Ivoire, l'ACAT demeure la seule organisation de la société civile à adopter cette démarche privilégiant la collaboration. Éprouvée à travers les années, cette méthode a montré qu'elle pouvait être répliquée avec succès dans d'autres prisons, d'autres juridictions et d'autres pays, les ACAT Congo et Madagascar utilisant les mêmes outils depuis 2017.

En septembre et décembre, la publication d'études scientifiques réalisées en collaboration avec le laboratoire de recherche CER-DAP² confortent la légitimité de l'expertise des ACAT d'Afrique de l'Ouest en matière d'accompagnement de personnes privées de liberté.

92

Visites de 92 prisons par les militant-es des ACAT Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar



Participation de **296 personnes** aux réunions de travail représentant l'administration judiciaire, l'administration pénitentiaire et la société civile au Congo, en Côte d'Ivoire et à Madagascar



48

rencontres de plaidoyer

par les ACAT Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar

9

Participation des acteur-rices de la chaîne pénale à 9 réunions de travail par les ACAT Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar sur des sujets relatifs au traitement des personnes privées de liberté

671

Identification de 671 cas de détention préventive injustifiée par les membres ACAT CI, par la suite transmis aux avocats référents du projet

900

Audition de plus de 900 détenu-es par les ACAT Congo et Madagascar

ABOLIR LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE



— 1 —

Organisation d'un **événement** le 21 octobre à New York avec *Ensemble contre la peine de mort* (ECPM) et les missions permanentes de l'Australie, du Costa Rica, de la France et de l'Union européenne auprès du siège des Nations unies. Intitulé « De la peine de mort vers un moratoire officiel », il a réuni une trentaine de participant·es des missions permanentes et de la société civile.



Abolition en droit de la peine capitale dans

3 États africains :

la République centrafricaine en juin, la Guinée équatoriale en septembre et la Zambie en décembre. Près de 75% des États de l'Union africaine sont désormais abolitionnistes en droit ou en pratique !

+1

En juillet au **Libéria**, le Sénat a **adopté à l'unanimité un projet de loi visant à abolir la peine de mort**, ce qui laisse au moins présager une abolition supplémentaire en 2023.

BERLIN : CAPITALE PLANÉTAIRE DE L'ABOLITION

La 8^e édition du Congrès mondial contre la peine de mort organisée par ECPM s'est tenue du 15 au 18 novembre à Berlin (Allemagne). Aux côtés d'un millier de participant·es venant des quatre continents et des ACAT, la FIACAT était heureuse de contribuer aux débats et partages d'expériences, à l'élaboration de stratégies abolitionnistes et au renforcement de synergie entre acteur·rices abolitionnistes. Parmi les moments forts, le témoignage de Yaovi Azonhito, ancien condamné à mort et membre de l'ACAT Bénin sur le phénomène du couloir de la mort ainsi que l'intervention de Xavière Prugnard lors de l'atelier « Faire de la prohibition de la peine de mort une norme de droit international coutumier » afin de présenter le plaidoyer porté par la FIACAT pour la reconnaissance du lien entre peine de mort et torture.



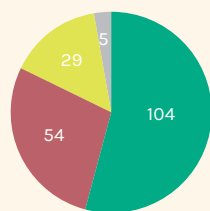
L'ACAT République centrafricaine a reçu un **prix pour sa détermination de longue date et sa contribution à la récente abolition de la peine de mort** dans son pays (voir page 3), la proposition de loi avait été adoptée le 27 mai avant que la loi ne soit promulguée par le président le 27 juin. En amont, l'ACAT avait organisé, grâce au soutien de la FIACAT et d'ECPM, une sensibilisation accrue des décideurs et décideuses politiques.



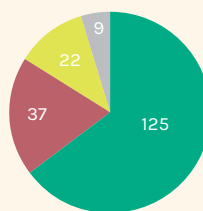
En marge de ce Congrès - La FIACAT et la WCADP ont organisé du 11 au 13 novembre une **formation à destination de 34 personnes issues de 18 organisations partenaires** dont les ACAT Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal et Tchad. Pendant trois jours, les participant·es ont pu renforcer leur compétences concernant la gestion de projet et le plaidoyer abolitionniste aux niveaux national, régional et international.

125

Adoption de la 9^e résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort par l'Assemblée générale des Nations unies grâce au **vote positif de 125 États** le 15 décembre.



VOTE 2007
(62/149)



VOTE 2022
(77/463)

● POUR
● CONTRE
● ABSTENTION
● ABSENT

29 États membres de l'Union africaine se sont exprimés en faveur d'un moratoire, notamment grâce aux nouveaux votes favorables du Ghana, du Libéria et de l'Ouganda. Dans le cadre d'une campagne mondiale de plaidoyer coordonnée par la WCADP, la FIACAT a mené le plaidoyer dans les pays d'Afrique subsaharienne où des ACAT sont implantées

LES FINANCES

DE LA FIACAT EN 2022

Mot du trésorier

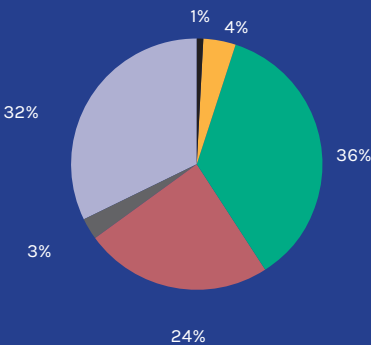
La FIACAT présente en 2022 un déficit exceptionnel de 60.016 € avec un total de produits de 860.408 € et un total de charges de 920.424 €.

Cette situation paraît préoccupante, mais elle est due au caractère de transition de l'année 2022 : d'une part, les effets de la crise COVID qui ont réorienté les priorités des bailleurs vers la santé davantage que vers les droits humains et freiné les missions en début d'année ; d'autre part, l'achèvement de programmes sur la détention préventive abusive et de la deuxième phase de celui de lutte contre la peine de mort. Mais le lancement de la phase 3 du programme «Africabolition», celui en consortium d'un programme de protection des défenseurs des droits humains et la formation - action des défenseurs pour actualiser le programme Norbert Kenne à compter de 2023 sont maintenant des facteurs de rebond.

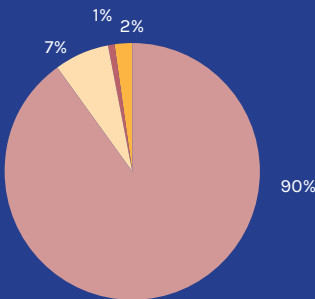
L'important déficit de 2022 s'explique notamment par des «dettes comptables», c'est-à-dire des ressources reçues en 2022, mais qui restent à utiliser en 2023 et au-delà. L'activité devrait dès lors être couverte au maximum par les nouveaux projets, en limitant les dépenses qui ne peuvent pas être financées par les bailleurs, et permettre de reconstituer dans les deux ans les réserves indispensables de la FIACAT. Le soutien de son réseau reste nécessaire pour contribuer en retour à son animation et à son développement.

Benoît Théry, trésorier

DÉPENSES



RESSOURCES



DÉPENSES

● Représentation des ACAT auprès des Nations unies	13 096 €
● Animation du réseau	33 203 €
● Programme de lutte contre la détention préventive abusive	331 176 €
● Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique	217 787 €
● Programme de protection des défenseur·es des droits humains	26 177 €
● Charges de fonctionnement de la FIACAT	294 309 €
Charges financières et exceptionnelles	4 676 €
Total des charges	920 424 €

RESSOURCES

● Subventions utilisées pour les programmes en 2022	780 770 €
● Cotisations des ACAT	57 640 €
● Dons privés	5 111 €
● Autres ressources	16 236 €
Produits financiers et exceptionnels	650 €
Total des produits	860 408 €

La FIACAT remercie chaleureusement ses donatrices et donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2022.

La FIACAT remercie vivement les partenaires qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française de développement
- Barreau de Paris
- Brot für die Welt (Allemagne)
- CCFD-Terre solidaire (France)
- Commission européenne
- Civil Rights Defenders (Suède)
- Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- Fondation ACAT
- Fondation de France
- Fonds de dotation du Barreau de Lyon (France)
- Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (FRIO) de Coordination SUD
- Missio
- Open Society Foundation
- Protect Defenders
- Tavola Valdese (Italie)

L'ÉQUIPE

BUREAU INTERNATIONAL



Paul ANGAMAN (Côte d'Ivoire)

Président



Christophe D'ALOISIO (Belgique)



Claire DORAN (Canada)



Michel KALEMBA (RDC)



Jean-Bernard MARIE (France)



Salomon NODJITLOUM (Tchad)

(juillet 2020-novembre 2022)



Benoit THERY (France)

Trésorier



Jean-Daniel VIGNY (Suisse)

SECRÉTARIAT



Anne-Gaëlle BONNEFOY (Vincennes)

Chargée de mission administrative et financière



Guillaume COLIN (Vincennes)

Directeur exécutif



Lionel GRASSY (Bruxelles)

Directeur du plaidoyer



Corentin MANÇOIS (Vincennes)

Animateur réseau et chargé de projet



Xavière PRUGNARD (Vincennes)

Représentante auprès de l'Union africaine



Marie SALPHATI (Genève)

Représentante auprès des Nations unies
et du Conseil de l'Europe



Lauren THIEBAUT (Vincennes)

Directrice administrative et financière



Esteban TRUJILLO (Vincennes)

Coordinateur administratif et logistique

Stagiaire et bénévoles

La FIACAT remercie chaleureusement ses stagiaires **Astrid Chauvin** et **Chloé Marivint** ainsi que les bénévoles - particulièrement **Pierre Lévêque**, comptable de la FIACAT et **Rober Zuber**, Représentant auprès des Nations unies à New York - qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.



NOTRE RÉSEAU

À LA RENCONTRE DES ACAT

AFRIQUE

ACAT Bénin

03 BP 0394
Cotonou-Jéricho – Bénin
acat_coordbnin@yahoo.fr

ACAT Burkina Faso

02 BP 5093
Ouagadougou – Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT Burundi

Me Jean-Claude Ntiburumunsi
Rue Haute 72/101
1348 Ottignies
Louvain La Neuve
Belgique
acatburundi@gmail.com

ACAT Cameroun

B.P.: 3026
Douala – Cameroun
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT République centrafricaine

BP 527
Bangui – République centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo

16, rue sainte Anne MOUNGALI
BP 15 307
Brazzaville – Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire

S/c Caritas Côte D'Ivoire
01 BP 2590 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
secretariat@acat-ci.org

ACAT Ghana

PO Box: 532
Ho Volta Region – Ghana

ACAT Libéria

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County
P. O. Box 00231 – Liberia
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Madagascar

Logement 355, 1^{er} étage
Cité AMPEFILOHA
Antananarivo 101
– Madagascar
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali

BP 165
Bamako – Mali
mali.acat96@gmail.com

ACAT Niger

s/c Alfari Balma
BP 10250 Niamey – Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo

c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa – République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT Sénégal

Paroisse universitaire
St-Dominique
(Face Université Cheikh Anta DIOP - UCAD)
Km4, BP 5098 Dakar-Fann – Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT Tchad

BP 2231 N'Djamena – Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT Togo

BP 60 499 Lomé – Togo
acattogo@yahoo.fr

AMÉRIQUES

ACAT Brésil

Praça Clovis Bevilacqua,
351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP – Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT Canada

2715, ch. de la Côte -Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1B6
Canada
+1 514 890 61 69
acat@acatcanada.org

ACAT États-Unis

P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
États-Unis
kcharbonnet3@outlook.com

EUROPE

ACAT Allemagne

Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT Belgique

Rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles – Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT Espagne

c/ Angli 55
08017 Barcelona – Espagne
acat.montserrat2@gmail.com

ACAT France

7 rue Georges Lardennois
75019 Paris – France
acat@acatfrance.fr

ACAT Italie

Via della Traspontina 15
00193 Rome – Italie
posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT République Tchèque

Pohorelec 26,
CZ-118 00 Praha – République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni

C/o 25 Higher Woolbrook Park,
Sidmouth,
Devon EX10 9ED
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse

Speichergasse 29
3011 Berne – Suisse
info@acat.ch

ACAT Suède

P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm – Suède
acatsweden@yahoo.fr

La Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale chrétienne de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La force d'action de la FIACAT repose avant tout sur son réseau. Ce réseau est entendu à la fois comme celui qui relie les ACAT entre-elles mais aussi ce qui les relie avec les autres ONG nationales. L'ancrage local est reconnu comme fondateur de la légitimité et de la pertinence de l'action de la fédération et de son réseau.

LA FIACAT REPRÉSENTE SES MEMBRES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales et régionales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des instruments régionaux et internationaux de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), le Human Rights and Democracy Network (HRDN) et la Plateforme des droits humains (PDH).

LA FIACAT RENFORCE LES CAPACITÉS DE SON RÉSEAU DE TRENTE ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international et régional.

LA FIACAT, UN RÉSEAU INDÉPENDANT DE PERSONNES CHRÉTIENNES UNIES POUR L'ÉRADICATION DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition et éradication.



FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes – France
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47
Courriel : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès
des Nations unies à Genève
c/o CICG
1 rue de Varembe
1202 Genève – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès
des Institutions européennes à
Bruxelles
Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles – Belgique
Tel. : +32 4 70 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org

Suivez l'actualité de la FIACAT sur [f](#) FIACAT

[@FIACAT_org](#)

<https://www.fiacat.org>